### DEPARTEMENT DE LA MOSELLE ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG COMMUNE DE HOMMARTING

#### Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

#### **SEANCE ORDINAIRE du 10 AVRIL 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 10 avril 2018 à 19 heures 30 dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, après convocation légale adressée par courrier le 03 avril 2018.

<u>Présents</u>: FROMANT Gilbert, SIFFERT Francis, MAUFROY Bernard, CHARTON Carine, SITZ Virginie, MANGIN Aurélien, JAECK Raymond, JUNGMANN Frédéric, WILHELM Bruno, LEININGER André, WURTH Nadia,

<u>Excusés</u>: FROELIGER Marthe, MAZERAND-STOCKY Laurence, FISCHER Jean-Marie, Secrétaire de séance: MANGIN Aurélien

#### **ORDRE DU JOUR:**

- 1° Nomination d'un secrétaire de séance,
- 2° Approbation du procès verbal de la séance du 15 février 2018,
- 3° Approbation des Comptes de Gestion et vote des comptes administratifs 2017,
- 4° Affectation des résultats 2017,
- 5° Vote des budgets 2018,
- 6° Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018,
- 7° Reconduction du contrat « ligne de trésorerie »,
- 8° Versement d'une subvention d'équilibre à l'Association 1, 2, 3 Soleil de HOMMARTING pour le fonctionnement du périscolaire,
- 9° Contrôle des poteaux incendie,
- 10° Conditions d'utilisation des téléviseurs dans les salles communales,
- 11° Divers.

#### 2018-02-008 Nomination d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Aurélien MANGIN en qualité de secrétaire de séance.

2018-02-009 Approbation du procès - verbal de la séance du 15 février 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 15 février 2018, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

## 2018-02-010 Compte de Gestion - Compte Administratif 2017 COMMUNE

#### Le Conseil Municipal:

- accepte le Compte de Gestion 2017 tel que présenté par le Receveur Municipal.
- après en avoir délibéré et procédé au vote, en notant que Monsieur le Maire se retire au moment du vote, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du Budget **Commune** comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

452 322,57 €
523 610,03 €
178 766,05 €
138 049,20 €
840 425,28 €
388 102,71 €

INVESTISSEMENT

1111 200 2 200 231, 2231 1 2	
DEPENSES 2017	440 561,72 €
RECETTES 2017	298 092,77 €
Déficit investissement reporté 2016	248 552,67 €
Excédent d'investissement reporté ASSAINISSEMENT 2016	146 461,35 €
Total Dépenses	689 114,39 €
Total Recettes	444 554,12 €
DEFICIT	244 560,27 €

**RESULTAT DE CLOTURE : EXCEDENT :** 

143 542,44 €

#### 2018-02-011 Compte de Gestion - Compte Administratif 2017 LOTISSEMENT DES JARDINS

#### Le Conseil Municipal:

- accepte le Compte de Gestion 2017 tel que présenté par le Receveur Municipal.
- après en avoir délibéré et procédé au vote, en notant que Monsieur le Maire se retire au moment du vote, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du **Budget Lotissement des Jardins** comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	408 185,30 €
RECETTES	443 616,25 €
Excédent fonctionnement reporté	654,67 €
Total Recettes	444 270,92 €
EXCEDENT	36 085,62 €

INVESTISSEMENT

CONTROL OF THE PROPERTY OF THE	
DEPENSES	424 258,67 €
RECETTES	220 018,51 €
Excédent d'investissement reporté	186 969,84 €
Total Recettes	406 988,35 €
DEFICIT	17 270,32 €

RESULTAT DE CLOTURE : Excédent : 18 815,30 €

2018-02-012 Affectation du résultat de fonctionnement – Budget Principal

Vu et approuvé, le compte administratif de l'exercice de 2017, est pris en compte les résultats par les services du compte au trésor :

**FONCTIONNEMENT** 

DEPENSES	452 322,57 €
RECETTES	523 610,03 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2016	+ 178 766,05 €
REPORT EXCEDENT SOLDE BUDGET ASSAINISSEMENT 2016	+ 138 049,20 €
Total Recettes	840 425,28 €
EXCEDENT	+ 388 102,71 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	440 561,72 €
RECETTES	298 092,77 €
DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE 2016	- 248 552,67€
REPORT EXCEDENT SOLDE BUDGET ASSAINISSEMENT 2016	+ 146 461,35 €
Total Dépenses	689 114,39 €
Total Recettes	444 554,12 €

DEFICIT	- 244 560,27 €
Restes à réaliser 2017 DEPENSES	20 000,00 €
Restes à réaliser 2017 RECETTES	19 650,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT REEL	244 910,27 €
(besoin de financement corrigé des restes à réaliser)	

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation obligatoire en réserves (c/1068):

244 910,27 €

- Résultat reporté (c/002)

143 192,44 €

#### 2018-02-013 Budget Principal 2018 - COMMUNE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Principal "Commune" 2018 comme suit :

**INVESTISSEMENT** 

Dépenses :

445 857,71 €

Recettes:

445 857,71 €

**FONCTIONNEMENT** 

Dépenses :

600 330,44 €

Recettes:

600 330,44 €

2018-02-014 Budget 2018 - Lotissement Des Jardins

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget "Lotissement des Jardins " 2018, comme suit :

**INVESTISSEMENT** 

Dépenses:

720 985,05 €

Recettes:

720 985,05 €

**FONCTIONNEMENT** 

Dépenses:

742 985,05 €

Recettes:

742 985,05 €

2018-02-015 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 :

Taxe d'habitation:

14,73

Taxe foncière bâti:

7,51

Taxe foncière non bâti:

59,28

2018-02-016 Reconduction de la ligne de trésorerie de 100 000 € contrat n° 10278 00160 000498931 70

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat ligne de trésorerie, souscrit auprès du Crédit Mutuel de STRASBOURG, pour une durée de 1 an, arrive à échéance le 30 juin 2018 et qu'il convient de procéder au renouvellement de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de STRASBOURG une ligne de trésorerie, destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités, dans la limité d'un plafond fixé à **100 000 euros**.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de renouvellement à venir.

# 2017-02-017 Versement d'une subvention d'équilibre à l'Association 1, 2, 3 Soleil de HOMMARTING pour le fonctionnement du périscolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier, de Madame Aline MEISSE, Présidente de l'Association 1, 2, 3 Soleil, concernant une demande de versement d'une subvention d'équilibre pour le fonctionnement du périscolaire pour l'année 2017. Monsieur le Maire présente les comptes 2017 du périscolaire :

DEPENSES		RECETTES	
Périscolaire :	57 916,45 €	Périscolaire :	27 171,81 €
Centres aérés :	15 943,18 €	Centres aérés :	12 941,74 €
Frais de fonctionnement :	6 606,43 €	Subventions:	
	ŕ	- CAF	8 213,89 €
		- Conseil Général	1 400,00 €
		- Commune de HOMMARTIN	G 30 738,62 €
<b>TOTAL DEPENSES:</b>	80 466,06 €	<b>TOTAL RECETTES:</b>	<u>80 466,06 €</u>

Le Maire indique que la subvention initiale de la Commune de HOMMARTING pour l'année 2016 est : 30 738,62 €. Or, au cours de l'année 2017, la Commune de HOMMARTING a pris en charge des frais liés au personnel et au fonctionnement de la structure.

Déduction faite des paiements effectués par la Commune, la subvention sollicitée par l'Association 1, 2, 3 Soleil est : 14 826,50 €

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 14 826,50 €, à l'Association 1, 2, 3 Soleil, pour le fonctionnement du périscolaire.
- AUTORISE que le règlement de cette subvention s'effectue par des versements fractionnés.

#### 2018-02-018 Contrôle des poteaux incendie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrôle des poteaux d'incendie réalisé par le SDIS devra être repris par la Commune au 1<sup>er</sup> janvier 2019 suite à des évolutions législatives et règlementaires.

Le Syndicat des Eaux de WINTERSBOURG propose de réaliser cette mission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- CONFIE le contrôle des poteaux d'incendie au Syndicat des Eaux de Wintersbourg,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

#### 2018-02-019 Conditions d'utilisation des téléviseurs dans les salles communales

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'installation de téléviseurs, avec une prise HDMI et USB, dans les salles communales (Salle Polyvalente et Salle Drussel).

Les téléviseurs pourront être utilisés par les associations ainsi que par les locataires des salles.

Le Conseil Municipal décide des conditions d'utilisation suivantes :

- Locataires des salles / Associations extérieures :
  - Forfait d'utilisation d'un téléviseur : 5 €
  - Versement d'une caution pour la télécommande : 50 €
  - Casse du téléviseur / de la télécommande ou autres équipements : facturation des frais de réparation à l'utilisateur ou facturation du prix d'un nouvel équipement de remplacement.

#### Les points suivants sont évoqués :

- Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux de la visite de Madame Christine HERZOG et Monsieur Bernard SIMON, Conseillers Départementaux, le jeudi 12 avril 2018, à 17h30, dans le cadre de la fin des travaux de l'extension des locaux du périscolaire. Le solde de la subvention départementale pourra suite à cette visite être sollicité.
- Le déploiement des nouveaux compteurs électriques Linky.

\*\*\*

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h15.

Délibération rendue exécutoire Pour extrait conforme HOMMARTING, le 12 avril 2018 Le Maire,

Jean-Louis NISSE